

## Marché de Travaux

# Modernisation et réhabilitation totale de la déchèterie de Lannilis

## Marché n°2024-12

### REGLEMENT DE CONSULTATION

*Mode de consultation : Procédure adaptée*

*Cette procédure est entièrement dématérialisée.*

*Votre réponse à la présente consultation devra se faire de manière électronique par le biais de la salle des marchés Mégalis Bretagne.*

**Pli à remettre avant le 9 septembre 2024 avant 12h00**

#### 1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet des travaux de modernisation et de réhabilitation totale de la déchèterie de Lannilis.

#### 2. Caractéristiques du contrat

##### 2.1 Allotissement

La consultation est divisée en 14 lots :

- Lot n°1 : Voirie et réseaux divers (VRD)
- Lot n°2 : Génie civil
- Lot n°3 : Clôtures et portails
- Lot n°4 : Compacteurs
- Lot n°5 : Gros-œuvre
- Lot n°6 : Charpente métal et bois
- Lot n°7 : Couverture-Etanchéité-Bardage bois
- Lot n°8 : Menuiseries extérieures aluminium
- Lot n°9 : Portes sectionnelles-Serrurerie
- Lot n°10 : Menuiseries intérieures bois-Plâtrerie-Cloisons-Doublages-Faux plafonds
- Lot n°11 : Revêtement de sols-Faïence-Peinture
- Lot n°12 : Ventilation-Plomberie
- Lot n°13 : Électricité
- Lot n°14 : Photovoltaïque

Les candidats peuvent soumissionner à un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

## **2.2 Conditions d'exécution en faveur de l'environnement**

En application de l'article L.2112-2 du code de la commande publique, cette consultation contient des conditions d'exécution ayant pour objet l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, la lutte contre le chômage et la protection de l'environnement.

## **2.3 Date et délai d'exécution**

La date prévisionnelle de commencement de la période de préparation de chantier est fixée à octobre 2024. La durée estimée du chantier (ensemble des lots) est estimée à 10 mois y compris période de préparation et hors période congés, suivant le planning prévisionnel établi par le maître d'œuvre et joint au dossier de consultation (sous réserves de modifications en cours).

# **3. Caractéristiques de la consultation**

## **3.1 Procédure**

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte), en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

## **3.2 Options**

Des options obligatoires et facultatives sont prévues :

### **1) Options obligatoires :**

#### **Lot 4 : Compacteurs**

- **Option n°1** : Contrat de maintenance minimale – Visites périodiques obligatoires pour 4 compacteurs sur 36 mois
- **Option n°2** : Entretien, maintenance complète avec visites obligatoires pour 4 compacteurs sur 36 mois

#### **Lot 13 : Electricité**

- **Option n°1** : Fourniture et pose d'un totem d'affichage extérieur

#### **Lot 14 : Photovoltaïque**

- **Option n°1** : Fourniture et pose d'un système de monitoring
- **Option n°2** : Maintenance préventive et corrective sur 36 mois

Les options, si elles sont retenues, le seront au moment de l'attribution du contrat. L'absence de réponse d'un candidat aux options n'invalide pas son offre dans le classement des offres sans ces options.

### **2) Options facultatives : Fourniture et pose de matériaux issu du réemploi :**

Ces lots sont concernés par un dispositif innovant de réemploi de matériaux.

#### **Lot 11 : Revêtement de sols/faïences/peinture :**

- **Option n°1** : Carrelage
- **Option n°2** : Faïence

#### **Lot 12 : Ventilation-Plomberie**

- **Option n°1** : WC Bâti support PMR
- **Option n°2** : WC Bâti support
- **Option n°3** : Ensemble lave mains
- **Option n°4** : Ensemble lavabo 60 cm avec miroir
- **Option n°5** : Ensemble douche à l'italienne
- **Option n°6** : Ensemble évier Kitchenette
- **Option n°7** : Robinet de puisage

Les candidats devront fournir une fiche produit (origine du produit, classification technique, ...).

Les options, si elles sont retenues, le seront au moment de l'attribution du contrat. Il n'y aura pas de classement des offres avec option(s), celle(s)-ci étant facultative(s).

### 3.3 Variantes

Une variante par lot pourra être proposée, mais le candidat doit également répondre à la solution de base. Les conditions générales d'achat ne peuvent pas être modifiées.

La variante proposera l'utilisation de matériaux différents de ceux identifiés en solution de base mais offrant des niveaux de performance technique identiques ou supérieurs.

### 3.4 Insertion professionnelle

Certains lots font l'objet de conditions d'exécution comportant des éléments à caractère social destinés à promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

A ce titre, les éléments détaillés sont contenus dans le Cahier des Clauses Particulières spécifique à l'action d'insertion professionnelle ainsi que dans l'annexe au contrat.

- Lot n°1 : Voirie et réseaux divers (VRD) - 420 heures
- Lot n°2 : Génie Civil - 280 heures
- Lot n°5 : Gros œuvre - 175 heures
- Lot n°13 : Electricité - 35 heures
- Lot n°14 : Photovoltaïque - 35 heures

### 3.5 Dépôt de question et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à huit jours calendaires inclus avant la remise des plis, via la plateforme Mégalis <https://marches.megalis.bretagne.bzh>. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargées le dossier après indentation, six jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

L'acheteur peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis.

Pour le calcul de ce délai de six jours, la date à prendre en compte est celle de l'envoi par le Pays des Abers de ces modifications ou compléments.

Dans tous les cas, les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, les dispositions ci-dessus sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

Le nombre de jour comprend le jour de remise des plis.

## 4. Composition du dossier de consultation

Les pièces contenues dans le dossier sont les suivantes :

- **Les pièces administratives :**
  - Le présent Règlement de Consultation (RC),
  - Le Contrat valant Acte d'Engagement (AE) et Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
  - La déclaration de cotraitance,
  - L'insertion sociale :
    - Le cahier des clauses particulières spécifique à l'action d'insertion professionnelle
    - L'annexe « action d'insertion professionnelle » (lots : 1, 2, 5, 13 et 14)
- **Les pièces techniques:**
  - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières de chacun des lots
  - Les plans
  - Les rapports et études
  - Les trames de mémoire technique :
    - Trame de mémoire - Lots 1,2,3
    - Trame de mémoire - Lot 4
    - Trame de mémoire - Lots 5, 6,7,8,9,10,11,12,13,14
  - Le planning
- **Les pièces financières :**
  - La Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) de chacun des lots

- **Les annexes administratives :**

- Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2)
- Un acte de sous-traitance : DC4 (le cas échéant)
- L'attestation de visite (obligatoire pour les lots 1,2 et 3)

## 5. Réponse des entreprises

### 5.1 Visite des lieux

- Il est conseillé de faire une visite des lieux avant de remettre l'offre. Dans tous les cas, les candidats sont considérés comme ayant une connaissance suffisante des lieux pour remettre une offre prenant en compte toutes les contraintes prévisibles.
- **Pour les lots 1,2 et 3 : il est obligatoire de faire une visite des lieux avant de remettre l'offre.** Une attestation sera remise au candidat suite à cette visite.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Le candidat devra **impérativement** faire sa demande de rendez-vous au moins 48 heures ouvrées avant auprès de la maîtrise d'œuvre :

Contact : Madame Mael BELLEC – [projet.dec@pays-des-abers.fr](mailto:projet.dec@pays-des-abers.fr) – 07 57 40 76 41.

Créneaux de visite proposés :

- Jeudi 11/07/24 (matin ou après-midi)
- Lundi 15/07/24 (matin)
- Vendredi 19/07/24 (après-midi)

En cas d'indisponibilité sur ces créneaux, d'autres dates pourront être proposées.

Les visites se feront au plus tard dix jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

### 5.2 Présentation des offres par les candidats

Les documents remis par les candidats seront intégralement rédigés en langue française et exprimés en euro.

### 5.3 Groupement d'entreprises

Plusieurs entreprises peuvent se réunir sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. Toutefois, le mandataire devra obligatoirement être solidaire.

### 5.4 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant le **lundi 9 septembre 2024 avant 12H00**. Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : [www.megalis.bretagne.bzh](http://www.megalis.bretagne.bzh) (aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt). Aucun dépôt papier ne sera accepté.

Aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt. Cependant, pour l'attribution du marché au candidat retenu, il est préconisé l'utilisation de la signature électronique au format PADES.

**Les plis parvenus à destination après la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document ne seront pas analysés et considérés comme « hors délai ».**

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Cette copie de sauvegarde devra être adressée à :

Communauté de Communes du Pays des Abers  
58 avenue Waltenhofen  
29860 PLABENNEC

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [créer un compte entreprise](#) ou [se connecter à la salle des marchés](#).

**Pour toute question ou problème rencontré sur la plateforme Mégalis, merci de contacter le support technique de la plateforme au : 02 23 48 04 54.**

Il est conseillé aux candidats d'utiliser le format PDF (Portable Document Format) pour la remise des offres.

Cependant, le candidat peut également utiliser les formats suivants :

- ODF (Open Document Format) et ses déclinaisons : ODT (texte), ODS (tableur), ODP (présentation)
- Office Open XML et ses déclinaisons : DOCX (texte), XLSX (tableur), PPTX (présentation)
- RTF (Rich Text Format)
- ZIP (archivage et compression)

### **5.5 Contenu du pli**

Il est demandé au candidat de déposer le **pli électronique** dans un dossier zippé en distinguant chaque dossier/fichier sous la forme suivante :

- Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2),
- La candidature (formulaire de candidature et conformément à l'article 6.1 du présent règlement de consultation),
- Un acte de sous-traitance, le cas échéant,
- L'attestation de visite (pour les lots 1, 2 et 3),
- Le Contrat (valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières),
- L'annexe cotraitance, le cas échéant,
- L'annexe « action d'insertion professionnelle » (lots : 1, 2, 5, 13 et 14),
- La DPGF (au format Excel),
- Le mémoire technique reprenant les points demandés dans la trame du mémoire technique,
- Un RIB.

***Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, ...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.***

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (cotraitant, sous-traitant), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur (Voir article 6.1 du présent règlement). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

## **6. Analyse des plis**

### **6.1 Critères de sélection des candidatures**

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

Le candidat devra fournir un dossier complet comprenant :

<b>Si la candidature est présentée sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises :</b>
Identification de l'ensemble des membres du groupement
Forme du groupement
Habilitation du mandataire
Par ailleurs, les éléments relatifs à la situation juridique et aux capacités économiques, techniques et professionnelles demandés ci-dessous doivent être fournis pour chaque membre du groupement
<b>Renseignements concernant la situation juridique du candidat tels que prévus aux articles R. 2142-3 et R. 2142-4 du code de la commande publique :</b>
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
<b>Capacité économique et financière du candidat :</b>
Déclaration concernant <u>le chiffre d'affaires global du candidat</u> et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
<b>Capacités techniques et professionnelles du candidat :</b>
Liste des principaux travaux effectués au cours des <u>cinq dernières années</u> indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique – <b>références similaires pertinentes</b> au regard de la nature des travaux.
<b>Attestations d'assurance</b>
<b>Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle</b>
<b>Attestation d'assurance décennale</b>
<b>En cas de sous-traitance, le formulaire DC4 (ou tout document équivalent).</b>

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser le formulaire de candidature.

### **6.2 Critères de choix de l'offre**

L'acheteur se réserve le droit d'analyser les offres avant les candidatures comme le permet l'article R2144-3 du code de la commande publique. Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 et R. 2152-7 du code de la commande publique, en application des critères et des modalités indiquées ci-dessous.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Tous les lots sauf lot n°4 :

Critères	Pondération
<p align="center"><b>Valeur technique de l'offre</b></p> <p align="center"><i>La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu des sous-critères suivants pondérés en %</i></p> <p><i>Sous-critère 1 : Pertinence de la méthodologie d'intervention proposée, des mesures de sécurité et d'hygiène ainsi que des moyens humains et matériels affectés à la réalisation des prestations, appréciée au regard de la note n°1 (30%)</i></p> <p><i>Sous-critère 2 : Qualité des matériaux et fournitures (équipements et accessoires), appréciée au regard de la note n°2 (10%)</i></p> <p><i>Sous-critère 3 : Pertinence des mesures prises visant à la protection de l'environnement (gestion, valorisation, élimination des déchets), appréciée au regard de la note n°3 (10%)</i></p> <p><i>Sous-critère n°4 : Pertinence du planning prévisionnel, appréciée au regard de la note n°4 (10%)</i></p>	<b>60 %</b>
<b>Prix des prestations</b>	<b>40 %</b>

- Lot n°4 :

Critères	Pondération
<p align="center"><b>Valeur technique de l'offre</b></p> <p align="center"><i>La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu des sous-critères suivants pondérés en %</i></p> <p><i>Sous-critère 1 : Pertinence de la méthodologie d'intervention proposée, des mesures de sécurité et d'hygiène, moyens humains et matériels affectés à la réalisation des prestations <b>ainsi que les mesures de qualité mises en œuvre</b>, appréciée au regard de la note n°1 (30%)</i></p> <p><i>Sous-critère 2 : Qualité des matériaux et fournitures (équipements et accessoires), appréciée au regard de la note n°2 (10%)</i></p> <p><i>Sous-critère 3 : Pertinence des mesures prises visant à la protection de l'environnement (gestion, valorisation, élimination des déchets), appréciée au regard de la note n°3 (10%)</i></p> <p><i>Sous-critère n°4 : Pertinence du planning prévisionnel, appréciée au regard de la note n°4 (10%)</i></p>	<b>60 %</b>
<b>Prix des prestations</b>	<b>40 %</b>

**Critère « valeur technique » :** La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire technique et en application des sous-critères pondérés ci-dessus.

**Précisions concernant l'analyse du critère prix :** Le critère prix correspond au montant indiqué dans le contrat. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans la DPGF de l'offre d'un candidat, il n'en est pas tenu compte dans le jugement de la consultation ; il est simplement tenu compte du montant figurant dans le contrat.

Le prix utilisé est celui hors taxe si toutes les offres sont assujetties au même taux de TVA. Dans le cas contraire, c'est le prix toutes taxes comprises qui est utilisé.

**Pour les lots concernés par le réemploi (lots n°11 et 12), le critère prix sera analysé « sans option facultative ».**

**En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fait par rapport à la note obtenue pour le critère technique.**

### **6.3 Négociation**

L'acheteur attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...) avec le ou les meilleurs candidats au vu d'une première analyse des offres. En cas de plusieurs séries de négociation, l'acheteur se réserve la possibilité de réduire le nombre de candidats admis à la négociation au vu de l'analyse des résultats de la négociation précédente. Lors de la réponse, le candidat peut fournir un devis, à moins que l'acheteur ne fournisse ou n'exige un cadre financier de réponse particulier dans son message de négociation. En l'absence de réponse à une négociation, l'offre précédente est considérée comme la réponse à la négociation. Le Pays des Abers se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

## **7. Renseignements complémentaires - Contacts**

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : [www.megalis.bretagne.bzh](http://www.megalis.bretagne.bzh). Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [poser une question](#).

Pour la visite, merci de prendre contact avec la personne indiquée dans le paragraphe sur la visite (§ 5.1).